

Délibération N° DEL-2021-058

Le mardi 25 mai 2021 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 18 mai 2021, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Véronique VADIC, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, Mme Zelinda SCHALLER, M. Charani MROIVILI, M. Patrick DUBOIS, M. Eric CORREIA, Mme Mary-Line COINDAT, M. Benoît LASCOUX, Mme Delphine BONNIN-GERMAN, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE

Absente : Mme Françoise OTT

Dépôts de pouvoir : Mme Christelle BRUNET donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Martiale ROBERT donne procuration à M. Michel VERGNIER

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
32	32	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Madame Sabine ADRIEN est désignée secrétaire de séance.

Cohésion sociale, sports, culture

8. Convention de collaboration AnimA-CAVL de Guéret / ALISO & subvention municipale

Rapporteur : Fahousia HOUMADI

Considérant la validation par le conseil d'exploitation CAVL - AnimA de la nouvelle version de collaboration pour 2021 inscrite dans la convention présentée en annexe,

Considérant le vote du budget 2021 et notamment le versement des subventions aux associations,

Il est présenté la délibération ci-dessous :

Lors de la délibération N°DEL-2016-115, en date du 19 décembre 2016, il a été convenu d'apporter une aide financière à ALISO afin qu'elle puisse concourir aux différents objectifs s'agissant du projet social d'AnimA, Centre d'Animation de la Vie Locale de Guéret pour la Fonction « accueil » et pour les actions envers la population guéretoise. La ville de Guéret a accordé pour 2017 la somme de 11 400€ pour la Fonction Accueil et la somme de 17 500€ pour le fonctionnement de l'association sur la ville.

Pour l'année 2018, AnimA - CAVL a déposé son projet social 2018 - 2021 auprès de la commission sociale de la CAF23 pour son renouvellement d'un agrément pour une durée de 4 ans, qui lui a été accordé tout en précisant davantage le rôle et les tâches à effectuer au sein de la fonction « accueil » par ALISO. Ceci est réprécisé dans la convention passée dans le cadre de l'attribution d'une subvention municipale.

Pour l'année 2021, AnimA – CAVL a pris en compte la demande d'ALISO pour diminuer le nombre d'heures consacré à la fonction « accueil » passant de 28h à 21h ainsi que de préciser d'avantage le rôle d'ALISO sur les articles 1 & 7 de la convention présentée en Annexe.

Pour poursuivre ces missions, AnimA - CAVL accorde une aide financière de 8550€ proratisée pour 21h/semaine dédiées à la fonction « accueil » et 17 500€ pour les actions liées au projet associatif envers la population Guéretoise pour l'année 2021.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette répartition et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de collaboration pour l'année 2021.

adoptée à l'unanimité
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,




Marie-Françoise
FOURNIER